

**MAIRIE
DE
SALAISE SUR SANNE**

**Arrêté de police portant
réglementation de la circulation**

N° 87-2022

Objet :

Réglementation circulation

Type et lieux des travaux :

**- Réalisation d'un branchement
neuf en eau potable et en
assainissement pour une maison**

- 10 impasse Varlin

Entreprise chargée des travaux :

**CC ENTRE BIÈVRE ET RHÔNE
Chez Protys Tessi
140 avenue Jean Lolive
93500 PANTIN**

ARRETE DU MAIRE

Le Maire de la Commune de Salaise sur Sanne (Isère),

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2212-1, L. 2212-2 et L. 2213-1 et suivants,

Vu le code de la route et notamment son article L.411-1,

Vu le code de la voirie routière,

Vu la demande présentée par l'entreprise CC Entre Bièvre et Rhône,

Considérant la nécessité de réglementer la circulation pendant les travaux de réalisation d'un branchement neuf en eau potable et en assainissement pour une maison, 10 impasse Varlin, dans le but de la sécurité publique,

Vu l'intérêt général,

ARRETE

Article 1 :

La circulation des véhicules sera interdite pendant les travaux de réalisation d'un branchement neuf en eau potable et en assainissement pour une maison, 10 impasse Varlin, durant la période **du 22 juin 2022 au 30 juin 2022**.

Durée des travaux : 5 jours

Article 2 :

Pendant cette même période, le stationnement des véhicules sera interdit dans la zone de travaux :

- 10 impasse de Varlin

Article 3 :

L'entreprise chargée des travaux sera responsable de la mise en place :

- de la signalisation réglementaire correspondante (cônes, panneaux, feux tricolores, etc.)

Article 4 :

L'entreprise bénéficiaire, les services de la police municipale, les services techniques, la gendarmerie de Roussillon, le service voirie CC EBER sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'application du présent arrêté dont ampliation leur sera adressée.

Fait à Salaise sur Sanne,
Le vingt juin deux mille-vingt-deux.

Le Maire,
Gilles VIAL.



« Le Directeur Général des services »
Gilles VICARIO